



# Débat d'Orientation Budgétaire

## Exercice 2021

### RAPPORT

1 - Préambule

2 - Les recettes de fonctionnement

3 - Les dépenses de fonctionnement

4 - Les recettes d'investissement

5 - Les dépenses d'investissement

## 1 - Préambule

L'application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des Collectivités Territoriales impose qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ait lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un état de la dette joint à ce document présente les variations de l'endettement des cinq années passées ainsi que l'évolution des cinq années à venir dans l'hypothèse où le SIVOM ne contracterait pas de nouvel emprunt.

## 2 - Les recettes de fonctionnement

Hormis quelques recettes accessoires de faibles montants ainsi que des redevances dont nous ne maîtrisons pas les coûts, les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la vente d'eau et les travaux. A noter que les atténuations de charge (stocks, remboursements sur rémunération) à inscrire ne peuvent être débattues.

### **La vente d'eau :**

La recette de l'année 2020 s'élève à 3 624 313 € pour une vente totale de 1 857 268 m3.

Ce montant total se décompose ainsi :

- 1 030 370 € pour l'abonnement (16 324 abonnements \* (62,64+63,60)/2)
- 2 593 943 € pour la consommation

L'évolution des consommations des 8 dernières années est la suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vente	1 759 807	1 736 266	1 764 805	1 810 466	1 791 846	1 811 651	1 897 240	1 857 268
	- 122 972	- 23 541	+ 28 539	+ 45 661	-18 620	+ 19 805	+ 85 589	-39 972
%n/n-1	-6.53%	-1,34%	+1,64%	+2,59%	-1,03%	+ 1,11 %	+ 4,72 %	-2,11 %

La vente d'eau à la fonderie P.S.A. à Dompierre a diminué cette année : - 39 059 m3 :

- de 165 517 m3 en 2019 à 126 458 m3 en 2020.

La consommation domestique est donc pratiquement égale à celle de 2019 puisqu'elle a diminué de 913 m3.

Comme nous l'avons noté l'année passée, ce suivi annuel permet de constater que les consommations ont baissé et semblent se maintenir maintenant.

La valeur du volume de vente retenu pour le calcul de l'année en cours sera estimée à 1 700 000 m3, compte tenu du résultat de 2014, afin de ne pas surévaluer les recettes.

Les prix du m3 et de l'abonnement ont augmenté de 1,5 % pour les consommations 2020. L'augmentation décidée pour 2021 est de 1 %.

Les factures qui seront établies en 2021 tiennent compte du prorata temporis ; une partie des mètres cubes sera facturée au prix 2020 et la seconde partie au prix 2021. L'augmentation moyenne est de 1,25 %.

Pour l'année 2021, la recette prévisionnelle s'établira comme suit :

- Abonnement :  $16\,324 * (63,60+64,25)/2 = 1\,043\,511 \text{ €}$
- Consommation :  $2\,593\,943 \text{ €} / 1\,857\,268 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 * 1,0125 = 2\,403\,974 \text{ €}$

Soit un total de 3 447 485 € arrondi à **3 400 000 €**.

#### Les redevances :

Les redevances « lutte contre la pollution » et « SMEA » seront ajustées par rapport au volume prévisionnel de 1 700 000 m<sup>3</sup> et aux indications fournies par l'Agence de l'Eau et le SMEA.

SMEA : $1\,700\,000 \text{ m}^3 * 0,13 = \mathbf{227\,500 \text{ €}}$
---

Lutte : $345\,198 \text{ € (recette 2020)} / 1\,857\,268 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 = 315\,967 \text{ €}$
--

La redevance « lutte pollution » reste cette année de à 0,23 €

Arrondi à **315 000 €**

A noter, depuis 2014, la réinscription de la « Modernisation des réseaux de collecte », de nouveau perçue par le SIVOM pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Modernisation : $49\,278 \text{ € (recette 2020)} / 1\,857\,268 \text{ m}^3 * 1\,700\,000 \text{ m}^3 = 45\,105 \text{ €}$
--

La redevance « modernisation » reste cette année à 0,15 €

Arrondi à **45 000 €**

#### Les travaux :

Le montant des travaux facturés aux usagers ou aux communes est très variable :

- 110 516 € en 2015,
- 56 918 € en 2016,
- 70 745 € HT en 2017,
- 63 729 € HT en 2018,
- 70 622 € HT en 2019,
- 100 453 € HT en 2020

Ces montants sont bien évidemment liés aux branchements neufs réalisés ou aux projets des communes nécessitant des extensions de réseaux. Quelques projets d'extension verront le jour en 2021.

Une inscription de **55 000 €** est suffisante.

### **3 - Les dépenses de fonctionnement**

A la lecture des résultats de l'année 2020, il apparaît que les pourcentages de réalisation sont un peu faibles par rapport aux prévisions pour les charges à caractère général et les charges de personnel et assimilés: 85 %.

Il convient d'inscrire des dépenses similaires à 2020 tout en apportant quelques variations aux articles qui suivent.

#### **Les pièces de rechange :**

La prévision 2020 était de 220 000 € pour un volume des pièces achetées de 220 760 €. Le montant de cet article varie en fonction des divers travaux réalisés, du nombre de réparations effectuées et des diverses interventions.

Une nouvelle inscription de 225 000 € est proposée.

#### **Les achats d'eau :**

La prévision 2020 était de 120 000 €. La réalisation est de 43 603 €. La station de Pont de Châtel est toujours arrêtée à cause de la teneur élevée en nitrates de ce site de production.

L'achat d'eau auprès du SIVOM Rive Gauche Allier, de 168 461 m<sup>3</sup> au cours de l'année 2020, va continuer cette année.

Une nouvelle inscription de 120 000 € est proposée.

#### **Les fournitures non stockables (Electricité) :**

Les dépenses d'énergie oscillent en fonction des volumes pompés et ont augmenté en 2020.

Une nouvelle inscription de 200 000 € est proposée.

#### **Les produits de traitement :**

La dépense 2020 est de 39 979 €. Cette dépense dépend de la consommation de chlore et de calcaire liée à la production d'eau.

Une nouvelle inscription de 55 000 € est proposée.

#### **La fourniture d'entretien et de petit équipement :**

Nous imputons à cet article les factures de pièces nécessaires à l'entretien de nos véhicules effectué en régie par notre mécanicien. Les factures comprenant des pièces et de la main d'œuvre sont imputés à l'article 61551. L'inscription 2020 était de 95 000 € et la réalisation de 104 032 €.

Une nouvelle inscription de 105 000 € est proposée.

### **Les carburants :**

Ce poste est dépendant des cours du gas-oil, dont les taxes augmentent à nouveau, et de l'emplacement des chantiers.

La dépense constatée en 2019 était de 76 504 € ; puis de 58 623 € en 2020. La consommation a diminué compte tenu du confinement.

Une nouvelle inscription de 90 000 € est proposée.

### **Les locations mobilières :**

Les locations de différents matériels : alarmes, copieurs, machine à affranchir, mise sous plis ont entraîné en 2020 une dépense de 27 710 € contre 30 427 € en 2019.

Nouvelle prévision de 35 000 €.

### **L'entretien du matériel roulant :**

La dépense constatée en 2020 est de 17 623 € pour cet article qui comptabilise les factures de pièces et main d'œuvre de notre matériel roulant.

Une nouvelle inscription de 20 000 € est proposée.

### **La maintenance :**

Cela concerne l'ensemble du parc d'engins de terrassement (à vérifier tous les 6 mois), de l'informatique, de la téléphonie, des photocopieurs, des appareils de chauffage à gaz, des portes sectionnelles, des extincteurs, des appareils de désenfumage de l'atelier qui nécessitent des contrats de maintenance.

La dépense 2020 s'élève à 37 622 € (30 915 € en 2019).

Une nouvelle inscription de 40 000 € est proposée.

### **Les assurances :**

Une nouvelle consultation a eu lieu en fin d'année 2020 et a donné lieu à la signature de nouveaux marchés d'assurance pour la période de 2021 à 2024 ; les inscriptions seront conformes aux montants des marchés.

### **Les honoraires :**

Les mandats émis en 2018 représentaient un montant de 52 353 € en 2018, 40 169 € en 2019 et 41 982 € en 2020. Les dépenses de ce poste sont les suivantes :

- programmes d'analyses d'eau :
  - suivi de la ressource (forages, puits),
  - suivi de la ressource dans le cadre des captages prioritaires (piézomètres),
  - suivi de la qualité de l'eau au départ des stations de traitement,
  - suivi de la qualité de l'eau en distribution chez les usagers,
- assistance à maîtrise d'ouvrage souscrite auprès du SMEA,
- rémunération de consultants,
- rémunération de la Chambre d'Agriculture pour les suivis agronomiques.

En 2021, nous allons avoir recours à l'assistance d'un cabinet d'avocats pour la modification des statuts suite à la représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération de Moulins au SIVOM et pour nous aider à la mise en place des régies.

Cette année nous débutons les relevés au GPS du réseau d'eau potable pour assurer son géoréférencement. Dans le cadre de la réglementation anti-dédommagement(DT\_DICT), le géoréférencement de notre réseau d'eau potable doit être terminé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une nouvelle inscription de 100 000 € est proposée.

#### **Les annonces et insertions :**

Article destiné à passer les annonces des marchés publics. Dépense 2020 : 3 797 €.

Une inscription de 5 000 € est proposée.

#### **Les frais de déplacement :**

Les agents prennent toujours leurs repas près des lieux de réalisation de leurs chantiers. Les frais de déplacement varient en fonction du nombre d'agents en déplacement.

Une nouvelle inscription de 60 000 € est proposée (réalisation 2019 : 52 293 € / réalisation 2020 : 47 183 €), la baisse s'explique par le confinement du printemps 2020.

#### **Les frais d'affranchissement :**

Les frais d'affranchissement sont stables ces dernières années, 6 942 € en 2019 et 6 210 € en 2019.

Une nouvelle inscription de 10 000 € est proposée.

#### **Les frais de télécommunications :**

Cette dépense couvre les frais de télécommunications et les factures de l'Agence Nationale des Fréquences pour l'utilisation des systèmes de radio (Véhicules et stations de pompage : 3 800 € par an). 26 070 € en 2019 et 24 192 € en 2020.

Une nouvelle inscription de 30 000 € est proposée.

#### **Les redevances :**

Les redevances sont assises sur les volumes produits ou vendus en 2020. Les sommes seront ajustées en fonction de ces volumes et des taux indiqués par les destinataires de ces redevances.

#### **Les charges de personnel :**

L'effectif actuel est de 28 agents dont un à temps non complet + 1 apprenti au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les inscriptions proposées sont de 760 000 € pour les salaires (somme inchangée) et 240 000 € pour les primes. Les cotisations URSSAF, retraites et autres seront ajustées.

#### **Les pertes sur créances irrécouvrables :**

Cette inscription est dictée par les états de mise en non-valeur présentés par la Trésorerie.

Inscription 2021 : 30 000 €

#### **Les intérêts d'emprunt :**

L'état de l'endettement joint à la présente note indique le montant des intérêts annuels. Soit une inscription de **66 400 €**.

#### **Dotations pour risques et charges exceptionnels :**

Cette ligne doit être abondée pour faire face à d'éventuelles indemnités à verser suite à des décisions de justice. Il n'y a aucun litige en cours contre le SIVOM mais nous maintenons la somme de **9 000 €**.

#### **Dotations aux dépréciations des actifs circulants :**

Cette ligne doit être abondée pour faire face aux futures admissions en non-valeur. Le montant nous est communiqué par le Trésor Public, soit **36 000 €**.

### **4 - Les recettes d'investissement**

#### **Les subventions :**

Les travaux d'investissement 2021 doivent être autofinancés. Le prochain emprunt sera réservé pour la construction de la station de traitement des Monins à Coulanges.

Les recettes d'investissement sont constituées par le virement depuis la section de fonctionnement et les amortissements. L'excédent reporté et les réserves inscrites au 1068 équilibrent les restes à réaliser en dépenses.

### **5 - Les dépenses d'investissement**

#### **Le capital des emprunts :**

Suivant l'état de la dette, le capital remboursable en 2021 s'élève à 255 306 € arrondi à **255 350 €**.

#### **Les programmes non achevés et reportés :**

Le programme « **acquisition de terrain** » est reporté pour un montant de **25 000 € + 15 000 € de nouvelle proposition**.

Le programme « **Acquisition de véhicules** »

Montant prévisionnel 2021 : **48 000 € de report + 187 000 € de nouvelle proposition = 235 000 €** pour l'achat d'un camion ampliroll et d'un véhicule électrique.

Le programme « **travaux AEP 2020** » destiné à financer le dévoiement des conduites pour le chantier de l'autoroute A79. En 2020, nous n'avons aucune visibilité sur ce programme c'est pourquoi le montant de 1 300 000 € avait été inscrit. L'année 2020 a permis de travailler sur ce dossier et de conclure à la signature d'une convention avec le groupement et de définir le montant

estimatif de 741 378 € avec une participation à hauteur de 30 % pour le SIVOM. C'est pourquoi seulement 300 000 € seront reportés pour ce programme.

Montant prévisionnel : 300 000 € de report

Notre participation à « l'étude sur les captages prioritaires » menée par le SMEA doit être totalement reportée soit 40 000 €

#### **Les nouveaux programmes d'achat et de travaux en régie :**

Les programmes « outillage industriel » et « matériel industriel » sont destinés à l'acquisition d'outillage et de matériel de chantier ou d'atelier.

Le programme « Matériel industriel »

Montant prévisionnel : 30 000 €

Le programme « Outillage industriel »

Montant prévisionnel : 195 000 € de nouvelle proposition pour l'achat d'une pelle à chenilles de 8,5 Tonnes et d'une chargeuse sur roues.

Les programmes suivants : travaux bâtiments et génie civil, travaux électromécaniques, réhabilitations stations de pompage sont destinés à acquérir du matériel et des fournitures mises en œuvre par les agents du SIVOM.

Les montants proposés sont les suivants :

- Bâtiments et génie civil : 60 000 €
- Travaux électromécaniques : 30 000 €
- Réhabilitations ouvrages de production et de distribution : 50 000 €

#### **Le programme Travaux de renouvellement en régie du réseau AEP :**

Les dépenses de ce programme sont destinées à l'achat des canalisations, accessoires et matériaux destinés aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés par les équipes des services techniques du SIVOM.

Des travaux sont en cours sur les communes de Mercy et Chapeau. D'autres travaux sont prévus sur les communes de Chevagnes, Lusigny, et Neuilly-le-Réal.

Un crédit de 250 000 € peut être alloué à ces travaux.

#### **Le programme Travaux AEP 2021 :**

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dévolus à une entreprise. Le renouvellement consiste à remplacer les anciennes canalisations en amiante-ciment qui sont fragiles et génèrent de nombreuses fuites, des pertes d'eau et des coupures préjudiciables aux usagers. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

La limite de ce programme n'est pas technique, vu l'important linéaire à remplacer, mais budgétaire. Le montant annuel de cette opération est défini par la capacité financière du SIVOM.



Les travaux prévus sont les suivants :

- Mercy : du bourg au carrefour de Lormon, remplacement canalisation DN 125 mm
- Chapeau : de Bonnetot aux Breuyats, remplacement canalisation DN 125 mm

Montant prévisionnel : 500 000 €

#### **La construction d'une station de traitement aux Monins à Coulanges :**

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passée en fin d'année 2017. Le bureau d'études EGIS de Clermont-Ferrand a été retenu.

Ce projet a fait l'objet d'une délibération « Autorisation de Programme - Crédits de paiements »  
Un crédit de 2 100 000 € vous sera proposé au titre de l'année 2021.

#### **L'achat de compteurs :**

Depuis 2018, les achats de compteurs se font en investissement et sont amortis sur 15 ans.  
En 2020, la prévision était de 60 000 € pour une réalisation de 38 603 €.

Montant prévisionnel 2021 : 60 000 €

**SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE**  
**Etat de l'endettement annuel**

<b>Année</b>	<b>Capital de départ</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total versement</b>	<b>Capital restant</b>
2015	2 478 544,11 €	212 431,32 €	85 442,26 €	297 873,58 €	3 698 201,88 €
2016	3 222 112,99 €	260 652,69 €	97 423,24 €	358 075,93 €	3 039 371,22 €
2017	3 515 460,11 €	290 407,21 €	97 049,72 €	387 456,93 €	3 225 052,90 €
2018	3 225 052,91 €	287 924,48 €	89 259,53 €	377 184,01 €	2 937 128,43 €
2019	2 937 127,43 €	280 684,41 €	81 243,71 €	361 928,12 €	2 656 444,02 €
2020	2 656 444,03 €	247 446,77 €	73 137,37 €	320 584,14 €	2 408 997,26 €
2021	2 408 997,25 €	255 052,22 €	66 285,68 €	321 337,90 €	2 153 945,03 €
2022	2 153 945,03 €	241 988,17 €	59 174,71 €	301 162,88 €	1 911 956,86 €
2023	1 911 956,86 €	249 343,68 €	51 819,20 €	301 162,88 €	1 662 613,18 €
2024	1 662 613,18 €	256 978,63 €	44 184,25 €	301 162,88 €	1 405 634,55 €
2025	1 405 724,55 €	264 904,34 €	36 258,59 €	301 162,93 €	1 140 820,21 €
2026	1 140 820,21 €	190 384,10 €	28 030,72 €	218 414,82 €	950 436,11 €